

AFFAIRE No 26 - FOURNITURE DE CARBURANT, D'AGREGATS, D'EMULSION DE BI-
TUME POUR L'ANNEE 1986

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La bonne marche des services communaux nécessite, en 1986, comme pour les années antérieures, l'approvisionnement en :

- carburant,
- agrégats,
- émulsion de bitume.

Je vous demande :

- d'approuver les Cahiers des Clauses administratives Particulières établis à cet effet ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et, en cas d'appels infructueux, à passer des marchés négociés avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

La Commission des Finances émet un avis favorable.

M. Marcel HOARAU : Je mets aux voix.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

*

*

*

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 17 DEC. 1985
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions